



**Par dépôt électronique, courriel et poste**

Le 4 novembre 2015

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2016  
Votre dossier : R-3934-2015  
Notre dossier : R050915 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport (le « Transporteur ») donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 30 octobre 2015 concernant la planification de l'audience dans le dossier décrit en rubrique.

**1. Contexte**

Le Transporteur souligne que la décision D-2015-157 définit les sujets qui seront examinés dans la présente demande.

La période réservée par la Régie pour l'audience est du 24 novembre au 3 décembre 2015. Le Transporteur entend collaborer avec la Régie et les intervenants afin que cette audience soit terminée dans le délai prescrit.

Le Transporteur précise que les informations relatives à la composition des panels, aux dates et aux délais sont fournies à titre indicatif et donc sujettes à changement.

**2. Thèmes et témoins du Transporteur**

Le Transporteur compte présenter deux (2) panels de témoins qui traiteront des sujets identifiés ci-après et qui seront constitués des personnes suivantes :

- Panel 1 – Présentation de la demande du Transporteur (HQT-1 et pièces complémentaires)
  - André Boulanger, président d'Hydro-Québec TransÉnergie
  - Stéphane Verret, directeur – Commercialisation et affaires réglementaires
- Panel 2 – Coût du service, efficience, planification et commercialisation (HQT-3, HQT-4, HQT-5, HQT-6, HQT-7, HQT-9, HQT-10, HQT-11, HQT-12, HQT-14 et pièces complémentaires)
  - Louis-Omer Rioux, vice-président – Exploitation des installations
  - Louis Veci, directeur – Planification financière et contrôleur
  - Marie-Claude Roquet, chef – Planification et gestion des actifs
  - Sylvain Clermont, chef – Commercialisation des services de transport
  - Stéphanie Caron, chef – Affaires réglementaires et tarifaires

Par ailleurs, le Transporteur prévoit une période d'environ trente (30) minutes pour le panel 1 et d'environ quarante-cinq (45) à soixante (60) minutes pour le panel 2 afin d'adopter la preuve et émettre certaines précisions, le cas échéant.

### **3. Contre-interrogatoires des intervenants**

Le Transporteur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes par intervenant pour les contre-interroger. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

### **4. Argumentation**

Le Transporteur anticipe qu'il sera prêt à plaider le 3 décembre 2015. Un plan d'argumentation sera offert à la Régie et aux intervenants à ce moment. Une durée maximale de soixante (60) minutes est envisagée.

### **5. Moyens préliminaires**

Le Transporteur a récemment reçu les preuves des intervenants et des analyses sont toujours en cours à cet égard. Au plus tard le 19 novembre 2015, le Transporteur indiquera s'il présentera des moyens préliminaires. Selon le cas, un exposé des moyens préliminaires sera produit à la Régie dans ce même délai.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette  
/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)